

Lycée

Classe de seconde générale et technologique

<p>PRÉREQUIS</p> <p>Avoir suivi le programme de troisième</p>	<p>DATES D'INSCRIPTION</p> <p>À compter du 11 juin 2025</p>	<p>PÉRIODE DE FORMATION</p> <p>L'année scolaire</p>
--	--	--



Suivre l'année de seconde générale et technologique avec le Cned

La Seconde est une année importante car il faudra déterminer vos choix d'orientation pour la Première et la Terminale.

Le Cned vous permet de suivre le programme scolaire français tel qu'il est défini dans les instructions officielles du ministère de l'Éducation nationale.

Les disciplines figurant au programme peuvent également être travaillées à titre de découverte, d'approfondissement ou de soutien.

Quelle préparation choisir ?

La classe de seconde peut être suivie en classe complète ou en cours à la carte (par matière).

À savoir : Le statut d'inscription est réglementé ou libre selon vos objectifs et votre profil.

Retrouvez toutes les informations **page 2**.

Comment se passe la formation ?

La formation se déroule entièrement en ligne.

Les professeurs de l'Éducation nationale vous accompagnent dans votre apprentissage.

On vous explique tout **page 2**.

Comment vous inscrire ?

L'inscription se fait en ligne sur cned.fr

Hémisphère Nord :

- Classe complète réglementée : du 11/06/25 au 30/11/25.
- Classe complète libre et cours à la carte : du 11/06/25 au 31/03/26.

Hémisphère Sud :

Du 05/01/26 au 31/03/26.

À savoir : L'inscription au Cned en classe complète réglementée ouvre droit aux bourses du lycée.

Découvrez tous les détails **page 6**.

Combien coûte la formation ?

Le prix dépend du statut d'inscription.

Consultez les tarifs **page 8**.

Suivre l'année de seconde générale et technologique

Quelle préparation choisir ?

Si vous souhaitez vous inscrire au Cned dans le cadre de votre scolarité au lycée, plusieurs options s'offrent à vous :

- **La classe complète** à inscription réglementée ou libre, pour étudier la totalité des cours avec le Cned.
- **Les cours à la carte** à inscription réglementée ou libre, pour étudier une matière en particulier par le biais du Cned.



Le décret du 15 février 2022 précise la nouvelle réglementation concernant l'instruction dans la famille : Il est impératif d'obtenir l'autorisation académique pour suivre l'école à la maison. Les démarches sont à réaliser avant le 31 mai de chaque année.

Consultez les informations sur l'obligation scolaire et accéder au formulaire de demande d'autorisation sur cned.fr

Important : si vous demandez votre inscription au Cned en raison d'une résidence, d'un séjour ou d'un déplacement à l'étranger durant l'année scolaire, les modalités d'inscription sont spécifiques.



Un conseil est nécessaire ?

Rendez-vous sur cned.fr ou contactez nos conseillers au 05 49 49 94 94 avant de vous inscrire.

Organisation de la formation

Période de formation

Hémisphère Nord	du 01/09/2025 au 30/06/2026
Hémisphère Sud	du 16/02/2026 au 15/12/2026

Préparation 100 % en ligne

Dans un délai de 48 heures après enregistrement de votre inscription, vous recevez un identifiant personnel et confidentiel vous permettant de suivre votre formation début septembre.

- L'ensemble des cours, des activités et des devoirs sont consultables en ligne. Les cours sont constitués d'activités interactives, d'exercices et de synthèses répartis en séquences d'apprentissage.
- Les cours en ligne sont accompagnés, dans la plupart des matières, d'un document de synthèse imprimé reprenant les essentiels à retenir qui vous sera expédié par voie postale :
 - Si votre inscription est antérieure à la rentrée scolaire, vos synthèses de cours vous seront expédiées dans le courant de l'été.
 - Si votre inscription est postérieure à la rentrée scolaire, vos synthèses de cours vous parviendront dans un délai de 10 jours en France métropolitaine. Pour une expédition à l'étranger, le temps d'acheminement dépend des services postaux du pays de résidence.
- Un calendrier de remise des devoirs est à votre disposition afin de vous aider à être régulier dans vos productions et respecter l'assiduité exigée en inscription réglementée.

À savoir :

- Votre espace de formation sera disponible du 1^{er} septembre au 30 juin (Hémisphère Nord).
- Vos évaluations seront corrigées du 22 septembre au 15 juin. Pour les élèves inscrits sous statut réglementé, vos devoirs ne seront plus notés à partir de début juin, mais continueront à être évalués jusqu'au 15 juin par les professeurs correcteurs.

L'espace de formation

La plateforme de formation vous donne accès à l'ensemble des ressources et services nécessaires à votre formation.

RESSOURCES PÉDAGOGIQUES	CORRECTION ÉLECTRONIQUE	OUTILS D'ÉCHANGE	RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES
<ul style="list-style-type: none">• Cours• Sujets devoirs• Activités interactives• Pistes audio, vidéos• Applications et exercices autocorrectifs• Ressources documentaires	<ul style="list-style-type: none">• Dépôt des devoirs écrits et oraux sur la plateforme pour une correction individualisée• Notification lorsqu'un devoir est corrigé• Visualisation des notes obtenues par discipline	<ul style="list-style-type: none">• Contact individuel par messagerie et/ou téléphone avec le Cned	<ul style="list-style-type: none">• Tutoriels et guide de prise en main de la plateforme• Actualités liées à la formation• Téléchargement des documents administratifs (relevés de notes, bulletins, etc.)• Foire aux questions• Planification indicative d'organisation du travail



Configuration matérielle et logicielle requise pour suivre votre formation en ligne

Vous devez disposer d'une adresse électronique valide, avoir accès à une connexion internet (haut débit permanent et indispensable) et à un ordinateur équipé de haut-parleurs et d'un microphone (une webcam est conseillée), notamment pour vous enregistrer et déposer le fichier numérique pour une correction électronique de vos devoirs.

Veillez à bien utiliser la dernière version de votre navigateur pour un fonctionnement optimal de l'espace de formation.

Accompagnement individualisé

Pour favoriser votre réussite scolaire, le Cned vous accompagne tout au long de l'année scolaire :

- **Un conseiller du Cned** suit votre parcours, vous aide à vous organiser et vous informe de toute actualité concernant la formation.
- **Les professeurs du Cned**, issus de l'Éducation nationale, vous soutiennent dans vos apprentissages. Experts de la discipline enseignée, ils répondent à vos questions et corrigent vos devoirs.

Ils sont joignables depuis l'espace de formation.

Sous statut réglementé :

- Des classes virtuelles vous seront proposées tout au long de l'année.
- Vous recevrez tous les mois un rapport de progression pédagogique. Ce rapport rend compte de votre rythme de travail depuis votre inscription au Cned. Il vise à vous rappeler la nécessité de rendre très régulièrement des devoirs, notamment dans la perspective du dialogue d'orientation de fin de seconde.



Nouveau dès la rentrée 2025 : l'appli mobile qui simplifie votre quotidien !

Notes, devoirs, scan pour copies, actus, contacts avec les équipes pédagogiques, tout ce dont vous avez besoin à portée de main.

Programme de formation

Les contenus sont conformes aux programmes officiels du ministère français de l'Éducation nationale.

À savoir : Il est possible de débiter une LVC en classe de seconde. Les LVA et LVB ont déjà été suivies au collège.

Préparation en classe complète (inscription réglementée ou libre)

ENSEIGNEMENTS	RÉF. MATIÈRES		NOMBRE DE DEVOIRS	VOLUME HORAIRE
Enseignements obligatoires				
Français	FR20		6	144 h (4 h/sem. en moy.)
Histoire-géographie	HG20		4	108 h (3 h/sem. en moy.)
Mathématiques	MA20		6	144 h (4 h/sem. en moy.)
Sciences de la vie et de la Terre	SN20		4	54h (1,5 h/sem. en moy.)
Physique-Chimie	SP20		4	108 h (3h/sem. en moy.)
Sciences économique et sociales	SE20		4	54h (1,5 h/sem. en moy.)
Sciences numériques et technologie	ST20		4	54h (1,5 h/sem. en moy.)
Éducation physique et sportive	EP00		-	72 h (2h/sem. en moy.)
Parcours citoyen :				
- Enseignement civique et moral	EC21		4	18 h (0,5 h/sem. en moy.)
- Éducation aux médias et à l'information	EI21		-	16 h (0,5 h/sem. en moy.)
Langues vivantes A et B 2 langues à choisir 1 en LVA + 1 en LVB parmi :	LVA	LVB	4	198 h (5,5 h/sem. en moy.)
- Allemand	AL2A	AL2B		
- Anglais	AN2A	AN2B		
- Arabe	AR2A	AR2B		
- Chinois	CH2A	CH2B		
- Espagnol	ES2A	ES2B		
- Hébreu	HE2A	HE2B		
- Italien	IT2A	IT2B		
- Polonais	PL2A	PL2B		
- Portugais	PO2A	PO2B		
- Russe	RU2A	RU2B		
Enseignement facultatif : un enseignement à choisir				
Arts (1 au choix) - Arts plastiques - Musique	AP23 MU23		4	108 h (3 h/sem. en moy.)
Langues et cultures de l'Antiquité* : Latin	LA22			
Langues et cultures de l'Antiquité* : Grec	GR20			
Langue vivante C (1 au choix) - Allemand - Arabe - Chinois - Espagnol - Italien - Japonais - Portugais - Russe	AL2C AR2C CH2C ES2C IT2C JA2C PO2C RU2C			
Enseignement facultatif spécifique technologique : un enseignement à choisir				
Management et gestion	MG20		4	108 h (3 h/sem. en moy.)
Santé et social	SM20			

* LCA : Les enseignements optionnels de langues et cultures de l'Antiquité de latin et grec peuvent être choisis en plus des deux enseignements facultatifs.



Cas particulier de l'EPS (Éducation physique et sportive)

L'EPS est un enseignement obligatoire à l'examen du baccalauréat. Au Cned, l'EPS n'est pas soumise au contrôle continu, et fera l'objet d'une épreuve ponctuelle en fin d'année de classe de terminale. Vous pouvez vous y préparer en autonomie à partir de notre cours ou en assistant à des cours d'EPS dans un établissement scolaire de votre région qui vous accueillera, après signature d'une convention, sous la responsabilité d'un enseignant.

Validation administrative et pédagogique

• En classe complète à inscription réglementée :

- Certificat de scolarité.
- Contrôles du travail et de l'assiduité.
- Bulletin annuel délivré avec notes et décision d'orientation.

• En classe complète à inscription libre :

- Attestation d'inscription (et non à un certificat de scolarité).
- Relevé de notes délivré sur simple demande.
- **A noter** : Les résultats obtenus n'ouvrent droit à aucune décision de passage de classe ou d'orientation vers un établissement de l'enseignement public.

Préparation en cours à la carte (inscription réglementée ou libre)

- **En cours à la carte réglementé**, l'accès à la formation au Cned est soumis à l'accord du chef d'établissement.
- **En cours à la carte libre**, tous les cours sont accessibles à titre de culture personnelle ou pour doubler un enseignement déjà suivi au lycée.

ENSEIGNEMENTS	RÉF. MATIÈRES	NOMBRE DE DEVOIRS	VOLUME HORAIRE
Enseignements obligatoires			
Français	FR20	6	144 h (4h/sem. en moy.)
Histoire-géographie	HG20	4	108 h (3h/sem. en moy.)
Mathématiques	MA20	6	144 h (4h/sem. en moy.)
Sciences de la vie et de la Terre	SN20	4	54 h (1,5h/sem. en moy.)
Physique-Chimie	SP20	4	108 h (3h/sem. en moy.)
Sciences économique et sociales	SE20	4	54 h (1,5h/sem. en moy.)
Sciences numériques et technologie	ST20	4	54 h (1,5h/sem. en moy.)
1 langue vivante A à choisir parmi : - Allemand - Anglais - Arabe - Chinois - Espagnol - Hébreu - Italien - Polonais - Portugais - Russe	AL2A AN2A AR2A CH2A ES2A HE2A IT2A PL2A PO2A RU2A	4	198 h (5,5 h/sem. en moy.)
1 langue vivante B à choisir parmi : - Allemand - Anglais - Arabe - Chinois - Espagnol - Hébreu - Italien - Polonais - Portugais - Russe	AL2B AN2B AR2B CH2B ES2B HE2B IT2B PL2B PO2B RU2B	4	

Enseignements facultatifs			
Arts - Arts plastiques - Musique	AP23 MU23	4	108 h (3 h/sem. en moy.)
Langues et cultures de l'Antiquité* : Latin	LA22		
Langues et cultures de l'Antiquité* : Grec	GR20		
Langue vivante C - Allemand - Arabe - Chinois - Espagnol - Italien - Japonais - Portugais - Russe	AL2C AR2C CH2C ES2C IT2C JA2C PO2C RU2C		
Management et gestion	MG20	4	108 h (3h/sem. en moy.)
Santé et social	SM20		

*LCA : Les enseignements optionnels de langues et cultures de l'Antiquité de latin et grec peuvent être choisis en plus des deux enseignements facultatifs.

Validation administrative et pédagogique

- **En cours à la carte à inscription réglementée :**
 - 3 relevés de notes sont transmis à l'établissement de l'élève et intégrés aux bulletins trimestriels.
 - L'appréciation des professeurs est prise en compte pour l'avis du passage en fin d'année scolaire.
- **En cours à la carte à inscription libre :**
 - L'inscription en cours à la carte libre donne lieu à une attestation d'inscription (et non à un certificat de scolarité).
 - Un relevé de notes vous est adressé sur simple demande.

Modalités d'inscription

Inscription au Cned

INTITULÉ DE FORMATION	DATES D'INSCRIPTION HÉMISPHERE NORD	DATES D'INSCRIPTION HÉMISPHERE SUD
Classe complète à inscription réglementée	Du 11 juin au 30 novembre 2025	Du 5 janvier au 31 mars 2026
Classe complète à inscription libre	Du 11 juin 2025 au 31 mars 2026	
Cours à la carte à inscription réglementée		
Cours à la carte à inscription libre		

Classe complète à inscription réglementée

Une scolarité complète à inscription réglementée au Cned est incompatible avec une inscription dans un autre établissement scolaire (hors écoles conventionnées avec le Cned).

Les pièces justificatives à fournir sont détaillées dans le dossier d'inscription ou lors de l'inscription en ligne.

Pour les élèves qui résident en France

- Si l'élève a moins de 16 ans, l'inscription au Cned en classe complète réglementée est soumise à l'autorisation du directeur académique (DASEN).
- Si l'élève a 16 ans et plus, l'inscription au Cned en classe complète réglementée est possible uniquement pour certains motifs précisés dans le dossier d'inscription.
- La possibilité d'inscription des élèves suivis par la MDPH est étudiée au cas par cas en liaison avec les services académiques toute l'année scolaire.

Pour les élèves qui résident à l'étranger

Quel que soit leur âge, l'inscription au Cned en classe complète réglementée est soumise à l'autorisation du conseiller culturel auprès de l'ambassade de France.



Demande de bourse au lycée

Lors de la prochaine année scolaire, votre enfant suivra sa scolarité en classe complète réglementée avec le Cned au lycée ? Vous pourrez effectuer une demande de bourse sur critères sociaux.

L'attribution de la bourse :

- impose une obligation d'assiduité à la formation, impliquant pour l'inscrit d'être assidu aux activités relevant de sa formation et de rendre les évaluations prévues. Le Cned se réserve le droit de refuser toute évaluation qui ne correspond pas à un réel travail de rédaction ;
- n'entraîne pas l'exonération ou le remboursement des droits d'inscription au Cned.

La non-obtention de cette bourse ne constitue pas un motif de remboursement des droits d'inscription au Cned. Pour toute information sur la campagne de bourse pour l'année scolaire 2025-2026 : consultez la page Seconde générale et technologique de [cned.fr](https://www.cned.fr)

Cours à la carte à inscription réglementée

- Toute inscription en cours à la carte réglementée est soumise à autorisation du chef d'établissement.
- **Seules 2 langues vivantes sont obligatoires.** Le choix d'une langue vivante supplémentaire niveau LVA ou LVB relève d'une inscription en cours à la carte libre. Attention à ne pas vous tromper entre les références des langues vivantes A, B et C (LVA, LVB ou LVC).

Classe complète à inscription libre

Si vous suivez votre scolarité en France dans le cadre de l'instruction dans la famille au motif de l'existence d'une situation qui vous est propre motivant le projet éducatif, nous vous rappelons que suite à la promulgation de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, vous devez avoir obtenu une autorisation d'instruction en famille délivrée par les services académiques.

Cours à la carte à inscription libre

Aucune condition particulière.

Tarifs

Tarifs applicables jusqu'au 31/03/2026

Facilités de paiement sans frais (réservé au règlement de particuliers)

- Par carte bancaire, en 3 fois sur [cned.fr](https://www.cned.fr) (sans minimum)
- Par prélèvement en 5 mensualités entre 450 € et 699 € ou en 8 mensualités à partir de 700 €

VOUS VOUS INSCRIVEZ EN SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE À :		VOUS ÊTES ÂGÉ (E) LORS DE VOTRE INSCRIPTION AU CNED	
		DE MOINS DE 16 ANS	DE 16 ANS À MOINS DE 29 ANS ⁽²⁾ ET VOTRE SCOLARITÉ N'A SUBI AUCUNE INTERRUPTION SUPÉRIEURE À DEUX ANNÉES SCOLAIRES ⁽³⁾
Une classe complète à inscription réglementée prise en compte dans le cadre de votre scolarité en formation initiale (1), et pour laquelle vous n'êtes pas inscrit(e) dans un autre établissement (hors établissement scolaire à l'international conventionné avec le Cned)	Vous résidez en France (métropole, outre-mer) pendant votre scolarité.	Gratuit ⁽⁴⁾	379 € ⁽⁵⁾
	Vous demandez une inscription au Cned en raison d'une résidence, d'un séjour ou d'un déplacement à l'étranger durant l'année scolaire.		1 120 €
Un cours à la carte réglementé ⁽⁶⁾ du lycée	Vous êtes scolarisé(e) en France, en établissement d'enseignement public ou privé sous contrat.	Gratuit ⁽⁴⁾	1 ^{er} cours : 305 € 2 ^e cours : 228,75 €* 3 ^e cours et suivant : 198,25 €*
	Vous êtes scolarisé(e) à l'étranger.		1 ^{er} cours : 325 € 2 ^e cours : 243,75 €* 3 ^e cours et suivant : 211,25 €*
Si vous ne remplissez pas ces conditions, ou si vous ne fournissez pas les pièces et informations demandées lors de votre inscription, vous ne pourrez pas bénéficier d'une inscription réglementée.			
Une classe complète à inscription libre			1 120 €
Un cours à la carte libre			1 ^{er} cours : 325 € 2 ^e cours : 243,75 €* 3 ^e cours et suivant : 211,25 €*
* La dégressivité tarifaire est appliquée pour un même élève inscrit et pour une inscription simultanée à plusieurs matières choisies dans le même niveau de classe.			

- (1) Les personnes qui exercent une activité professionnelle plus de 20 heures par semaine ou qui sont inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi ne relèvent pas de la formation initiale.
- (2) Les élèves de 16 ans et plus, qui souffrent d'un handicap peuvent bénéficier de la gratuité des enseignements sur présentation de la décision de reconnaissance du handicap de l'enfant de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
- (3) Les personnes dont l'interruption de scolarité était indépendante de leur volonté (raison médicale) ou directement liée à leur parcours de formation (stage à l'étranger) sont considérées – sur présentation de justificatif – comme n'ayant pas interrompu leur scolarité. Pour tout élève de moins de 29 ans ayant interrompu sa scolarité pendant deux années scolaires, l'inscription réglementée est possible jusqu'au 30/11/2025.
- (4) En cas de changement d'adresse après inscription, pour une adresse hors du territoire national, vous devrez régler le tarif correspondant.
- (5) Tarif subventionné. En cas de changement d'adresse après inscription, pour une adresse hors du territoire national, vous devrez régler le tarif correspondant.
- (6) Enseignement réservé aux élèves qui souhaitent étudier certaines matières auxquelles ils ne peuvent avoir accès dans leur établissement, cet enseignement étant pris en compte dans le cadre de leur scolarité suivie en présence dans un établissement scolaire. Une autorisation du chef d'établissement scolaire de l'élève est obligatoire pour toute inscription en cours à la carte réglementé.

En cas de difficulté, contactez nos conseillers au 05 49 49 94 94 pour plus de renseignements.

